

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01451
Numéro SIREN : 833 678 675
Nom ou dénomination : 32 FACTORY

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2023 sous le numéro de dépôt 697

32 FACTORY

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 11 Avenue Thiers 06600 Antibes
833 678 675 R.C.S. Antibes
(ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2022**

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société en date du 20 décembre 2022, il a été extrait ce qui suit :

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la démission de Madame Sonia Valiente de ses fonctions de Président de la Société

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Madame Sonia Valiente en date de ce jour de ses fonctions de Président de la Société,

prend acte de la démission de Madame Sonia Valiente de son mandat de Président de la Société, avec effet immédiat à l'issue de la présente décision ;

déclare expressément dispenser le Président de tout préavis.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Nomination de Monsieur Boris Bontemps en qualité de Président de la Société

L'Associé Unique décide de désigner en qualité de Président de la Société avec effet immédiat à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, **Monsieur Boris Bontemps**, né le 21 novembre 1990 à Liège, de nationalité belge et domicilié à Au Rosay 77, 4650 Herve, Belgique.

Monsieur Boris Bontemps a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de Président qui lui seraient confiées et qu'il n'est frappée par aucune mesure, ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Nomination de Monsieur Jérôme Allemane en qualité de Directeur Général de la Société

L'Associé Unique décide de désigner en qualité de Directeur Général de la Société avec effet immédiat à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, **Monsieur Jérôme Allemane**, né le 16 avril 1974 à Givors (69), de nationalité française, demeurant 2 chemin de la Réglane - 38200 Vienne (France).

Monsieur Jérôme Allemane a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de Directeur Général qui lui seraient confiées et qu'il n'est frappée par aucune mesure, ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

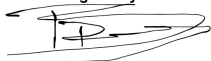
Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions de l'Associé Unique à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[***]

Extrait certifié conforme

DocuSigned by:

F3E2BAB251B647E...

Le Président

Monsieur Boris Bontemps